



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DECLARATION

Après de nouveaux massacres israéliens contre les Palestiniens à Jénine,

Stop aux actes de guerre israéliens en Cisjordanie !

Protection pour le peuple palestinien !

Israël poursuit son entreprise d'agression des Palestiniens en frappant à nouveau la ville de Jénine et son camp de réfugiés dans l'assourdissant silence de la communauté internationale (encore une fois).

Entre le 26 janvier et le 4 juillet 2023, le déchaînement de violence contre les habitants de cette ville et du camp de réfugiés adjacent, a tué plus de 60 personnes, blessé de nombreuses autres, dont des enfants.

Sous couvert d'actions préventives contre des terroristes, les militaires israéliens, sur les ordres du gouvernement d'extrême droite fascisante, détruisent, saccagent, anéantissent des vies, des maisons, des infrastructures.

Cette nouvelle offensive à laquelle l'occupant a donné le nom cynique de « Maisons et jardins » se traduit par des attaques aériennes (hélicoptères et drones), par des attaques terrestres (des dizaines de blindés) et par des bulldozers de l'armée détruisant et déplaçant tout sur leur passage, laissant un paysage de désolation et des corps entassés dans les rues.

Les Palestiniens font face à une des plus puissantes armées du monde qui veut les écraser. Comme à son habitude, cette armée qui ose se prétendre « l'armée la plus morale du monde » empêche les ambulances d'accéder aux blessés et leur interdit tout déplacement, empêchant également les femmes prêtes à accoucher de se rendre à l'hôpital.

De tels crimes de guerre doivent être dénoncés, les responsables doivent être condamnés. L'impunité d'Israël doit cesser.

Le Mouvement de la paix réitère l'expression de sa solidarité avec le peuple palestinien, appelle **à sa protection et à des sanctions contre ces actes condamnables par le droit international**. La France peut y contribuer, l'Union européenne aussi.

Le Mouvement de la paix exhorte à la prise de décisions pour protéger le peuple palestinien.

Le Mouvement de solidarité avec le peuple palestinien doit s'amplifier en démultipliant les actions tant au plan local que régional, national et international pour que la France, l'UE, l'ONU exigent et imposent à Israël le respect des droits du peuple palestinien.

Le Mouvement de la Paix entend prendre toute sa place dans ce combat et accroître ses actions (propres et en commun) aux côtés de toutes les forces associatives, syndicales, politiques, citoyennes déjà mobilisées pour ces objectifs.

***Le Mouvement de la Paix
Le 4 juillet 2023***

() Par exemple l'article 23 de la Charte de l'ONU stipule que les dépenses militaires doivent être réduites au minimum.*